

La Boétie, qui assiste en son temps à de sanglantes répressions des paysans révoltés contre la gabelle, répond à la violence de son temps par son Discours sur la servitude volontaire : il y analyse et y dénonce le mécanisme de la soumission au pouvoir, formulant un principe d'émancipation qui va marquer les générations suivantes : la liberté, selon lui, ne consisterait pas à lutter contre le pouvoir du tyran, mais à simplement cesser de le reconnaître en soi-même comme légitime. Cette œuvre, dont se réclament souvent certains révolutionnaires, ressemble donc à un appel à la révolution, mais une révolution qui serait tout intellectuelle ; elle a d'ailleurs été surinterprétée et La Boétie se retrouve bien souvent cité sans avoir été lu ni compris.

Ce succès tient pour une bonne part à la vigueur, au ton avec lesquels La Boétie s'exprime. C'est dans le chapitre 4 que le principe du « Contr'un » est la première fois formulé. Or ce passage marque autant par sa clarté que par son caractère « vibrant », par sa dimension polémique : La Boétie semble, à travers les âges, nous appeler, comme un orateur, à une prise de conscience.

Nous tenterons donc de montrer par quels moyens La Boétie parvient à conférer cette force toute particulière à son discours : dans un développement tactique (en trois étapes complémentaires), il fait une peinture extrêmement pathétique de l'oppression, tout en procédant à un retournement critique très vigoureux.

Autre solution pour problématiser dans la 2e partie :

1. un genre particulier → une attente qu'on pourrait avoir.
2. Un élément qui « surprend » ou s'écarte un peu de cette attente → « pourtant » ou un « malgré ».
3. Une interrogation qui découle de ce contraste : *comment* en vient-on là (et pas pourquoi !)

Exemple : La Boétie, par le terme de « discours » (calqué sur le scientifique « logos »), semble proposer un essai, un « discours », pour lequel on pourrait s'attendre à une démonstration ; pourtant, le ton de cet essai paraît très vibrant (et ne l'empêche pas de rester un essai). On est donc en droit de se demander par quels moyens...